

## PREAMBULE

Les règlements de la Commission Motocross de la Ligue Motocycliste Occitanie (LMOC) sont établis conformément au Code sportif et aux règles techniques et de sécurité de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de règlement.

Le règlement particulier de chaque épreuve de Motocross organisé par un Club de la LMOC complète ces présents règlements.

Des avenants modificatifs pourront être établis en cours de saison pour s'adapter aux événements. En pareil cas, l'avenant sera publié sur le site Internet de la Ligue Motocycliste Occitanie et les pilotes seront informés via la messagerie d'engage-sports.

Les modalités d'organisation des épreuves de Motocross destinées aux Clubs sont annexées au présent règlement.

## TITRE 1 - RÈGLEMENT GÉNÉRAL

### ARTICLE 1 LES CHAMPIONNATS DE LA COMMISSION MOTOCROSS OCCITANIE

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition quatre Championnats et deux Trophées pour l'année 2019 :

- Championnat Occitanie Motocross (Titre 2)
- Championnat Occitanie Prairie (Titre 3)
- Championnat Méditerranée Motocross (Titre 4)
- Championnat Pyrénées Motocross (Titre 5)
- Trophée Méditerranée Motocross (Titre 6)
- Trophée Pyrénées Motocross (Titre 7)

Les catégories de chaque Championnat sont présentées dans les articles des titres 2 à 7.

### ARTICLE 2 LES OBLIGATIONS DU PILOTE

#### ARTICLE 2.1 LE COMPORTEMENT DU PILOTE ET DE SES ACCOMPAGNATEURS

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE. Tout pilote engagé sur une manifestation se doit d'avoir un comportement correct avant, pendant et après l'épreuve. Les mini-motos sont interdites pour circuler sur le site de la manifestation sous peine de sanction décidée par le Jury ou l'Arbitre de l'épreuve.

#### ARTICLE 2.2 RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

Les pilotes doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter la pollution du sol et le risque d'incendie dans le parc coureurs. Des contrôles seront effectués par les Commissaires techniques ou les Commissaires sportifs à chaque épreuve. Les pilotes doivent utiliser un tapis environnemental pour les travaux de mécanique.

Toute infraction sera pénalisée par une amende de 50 euros.

L'extincteur est obligatoire. Toute infraction sera

pénalisée par une sanction décidée par le Jury ou l'Arbitre de l'épreuve.

Les pneus usés restent à la charge des pilotes.

#### ARTICLE 2.3 LES SANCTIONS

Toute décision prise par le Jury sera envoyée au Président de la Commission Motocross de la LMOC et elle sera inscrite sur la main courante.

**- Perte de 5 positions dans les essais respectifs / la manche respective :**

Sur la piste :

- Non-respect du drapeau jaune agité. - Non-respect du drapeau médical.

Entrer dans le parc mécanique à une vitesse excessive.

Echouer à un contrôle sonore après les essais / la manche.-

**- Disqualification des essais respectifs / de la manche respective.**

Sur la piste :

- Couper le circuit.
- S'arrêter pour consulter des tiers.
- Toute consultation / tout signal entre des tiers et un coureur (en dehors du parc mécanique).
- Recevoir de l'assistance autre que d'un Commissaire dans l'intérêt de la sécurité.
- Recevoir de l'assistance pour redémarrer le moteur ou pour réparer le motocycle.
- Ravitailler.

Entrer dans le parc mécanique par la sortie de celui-ci.

**- Disqualification des essais respectifs / de la manche respective.**

Coureurs arrivant tardivement dans la zone d'attente.

Entrer dans le parc mécanique pendant le tour de reconnaissance.

Avoir un motocycle de réserve dans le parc mécanique lors du tour de reconnaissance.

Avoir un motocycle de réserve dans le parc mécanique lors d'une manche.

Coureurs ayant des problèmes mécaniques dans la zone d'attente qui ne réussissent pas à réparer leur motocycle avant que le drapeau vert n'ait été levé et qui ensuite ne suivent pas les instructions des officiels.

Coureurs ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui retournent à la zone d'attente.

Coureurs ayant des problèmes mécaniques à la grille de départ et qui reçoivent de l'assistance avant que la grille n'ait été abaissée.

Coureurs revenant tard du tour de reconnaissance à la zone d'attente après que le départ ait été donné.

Dans les cas ci-dessus mentionnés, les procédures suivantes seront appliquées :

- Le coureur sera notifié oralement.
- Les résultats officiels seront modifiés en conséquence, avec la mention du coureur concerné ainsi que la pénalité imposée.

Dans les cas ci-dessus mentionnés, les procédures suivantes seront appliquées :

- Le coureur sera notifié oralement.
- Les résultats officiels seront modifiés en conséquence, avec la mention du coureur concerné ainsi que la pénalité imposée.

#### ARTICLE 2.4 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS

Les pilotes éligibles (voir le règlement du Championnat de France des Régions) seront susceptibles d'être sélectionnés pour composer l'équipe de la LMOC et sont tenu d'y participer.

En cas de refus pour un motif autre que médical, le pilote ne devra prendre part à aucune autre manifestation la veille, le jour ou le lendemain du Championnat de France des Régions pour lequel il était sélectionné.

**La sélection :** la sélection sera établie par les membres de la Commission Motocross en tenant compte des performances nationales et régionales des pilotes. Les pilotes retenus, titulaires ou remplaçants, seront prévenus par courrier ou par tout autre moyen, si possible au moins un mois avant la date de l'épreuve.

Il leur sera envoyé un bulletin d'engagement qui devra être retourné au Président de la Commission Motocross de la LMOC dans les plus brefs délais.

**L'indemnité spécifique :** les pilotes participants seront défrayés par une prime en rapport avec la distance entre leur domicile et le lieu de l'épreuve.

#### ARTICLE 2.5 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIVERT

Les demandes d'autorisations pour participer au Championnat de France Minivert devront parvenir par email au Président de la Commission (gabadi@lmoc.fr) au plus tard 10 jours avant l'engagement du pilote.

### ARTICLE 3 LES NUMEROS DE COURSE A L'ANNEE

La LMOC gère l'attribution des numéros de course à l'année.

Les numéros de course à l'année sont attribués uniquement pour les catégories des Championnats et Trophées présentés dans les titres 2 à 7.

#### ARTICLE 3.1 LES GRILLES DE NUMEROS

La LMOC met à disposition des numéros dans quatre grilles qui regroupent une ou plusieurs catégories :

**>>> Grille Moto à partir de 125cc :** elle concerne les pilotes qui roulent dans une catégorie nécessitant un motocycle d'une cylindrée 125cc ou supérieure. Elle s'étend de 1 à 999.

**>>> Grille Moto 85cc :** elle concerne les pilotes qui roulent en catégorie 85cc. Elle s'étend de 1 à 99. Dans le cours de la saison et à partir du 100, les numéros seront attribués à la suite et par dizaine. Les numéros à 3 chiffres sont autorisés pour les pilotes qui participent au Championnat d'Europe.

**>>> Grille Moto 50cc / 65cc :** elle concerne les pilotes qui roulent en catégorie 50cc et 65cc. Elle s'étend de 1 à 99. Dans le cours de la saison et à partir du 100, les numéros seront attribués à la suite et par dizaine.

**>>> Grille Quad :** elle concerne les pilotes de Quad. Elle s'étend de 1 à 99. Dans le cours de la saison et à partir du 100, les numéros seront attribués à la suite et par dizaine.

Le champion de Ligue peut porter le numéro 1 s'il le souhaite.

Un pilote qui demande un numéro dans deux grilles différentes ne paye qu'une fois (exemple : lorsqu'un pilote 85cc passe en 125cc en cours de saison).

#### ARTICLE 3.2 COMMENT OBTENIR SON NUMERO DE COURSE A L'ANNEE

Pour demander ou renouveler son numéro de course sur <http://ffm.engage-sports.com>, le pilote devra être titulaire d'une licence de compétition valide pour la saison 2019 et s'acquitter d'un droit de paiement d'un montant de 10 euros. Il n'y a pas de droit de paiement pour les pilotes qui demandent un numéro dans la grille Moto 50cc / 65cc. Un pilote âgé de moins de 12 ans devra égale-

ment être titulaire du guidon d'argent et / ou d'or. Le pilote participant au Championnat ou Trophée conservera son numéro toute la saison et devra mettre son numéro de course sur son maillot ou dossard ainsi que sur sa machine (voir article 6). Les changements de numéro ne sont plus autorisés 8 jours avant la première épreuve à laquelle le pilote participe.

### ARTICLE 3.3 LES REGLES DE PRIORITE DU NUMERO DE COURSE A L'ANNEE

>>> **Priorité 1** : un pilote LMOC disposant d'un numéro de course 2018 aura la priorité sur ce même numéro en 2019. Il aura jusqu'au 31/01/2019 pour en faire la demande conformément à l'article 3.2. Si le pilote ne renouvelle pas son numéro, il sera mis à la disposition de tous à compter du 01/02/2019.

Les numéros de course à l'année 2018 des pilotes hors LMOC sont remis à disposition à l'ouverture des réservations. Ces derniers pourront réserver leur numéro de course 2019 à partir du 26/01/2019 parmi ceux disponibles.

>>> **Priorité 2** : les numéros de course libres en 2018 seront accessibles aux pilotes le même jour que l'ouverture des licences FFM 2019 sur <http://ffm.engage-sports.com> uniquement. Le paiement des 10 euros se fera par carte bancaire sur <http://ffm.engage-sports.com>. Les numéros et les couleurs des plaques motos doivent respecter le règlement national de motocross (voir article 6).

### ARTICLE 4 S'INSCRIRE ET DECLARER FORFAIT

Les inscriptions aux Championnats et Trophées de la LMOC sont gérés par la Ligue et se feront en ligne sur le site <http://ffm.engage-sports.com>. Le paiement se fait par carte bancaire exclusivement.

Les inscriptions sont ouvertes aux pilotes titulaires d'un numéro de course à l'année (voir article 3). Les articles ci-après présentent les tarifs, les règles de priorité et les conditions pour déclarer forfait.

#### ARTICLE 4.1 LES TARIFS DES INSCRIPTIONS

Championnat Occitanie Motocross : 42 euros  
Championnat Occitanie Prairie (excepté 65cc et 50cc) : 45 euros  
Championnat Occitanie Prairie 65cc et 50cc : 34 euros  
Championnat Méditerranée et Pyrénées Motocross (excepté 65cc et 50cc): 42 euros  
Championnat Méditerranée et Pyrénées Motocross 65cc et 50cc : 32 euros

Trophée Méditerranée et Pyrénées Motocross : 42 euros  
La part du Club s'élève à 34 euros pour une inscription à 42 euros ; à 24 euros pour une inscription à 32 euros ; à 37 euros pour une inscription à 45 euros ; à 26 euros pour une inscription à 34 euros. La part de la LMOC (8 euros) correspond à la location du transpondeur (5 euros) et aux frais liés à l'utilisation de <http://ffm.engage-sports.com>. Le pilote récupérera son transpondeur avant la première séance d'essais en échange d'un chèque de caution de 200 euros.

Les tarifs sont majorés de 20 euros pour toutes les catégories à partir de J-15. Cette somme est conservée par la LMOC en vue de rembourser les factures des services de secours aux Clubs qui auraient dû annuler leur épreuve pour des raisons indépendantes de leur volonté (intempérie).

Les inscriptions sont fermées 5 jours avant l'épreuve (exemple : pour une épreuve se déroulant le dimanche, les inscriptions sont fermées le lundi précédent à 23h59 ; pour une épreuve se déroulant le samedi, les inscriptions sont fermées le dimanche précédent à 23h59).

**Si l'inscription est refusée** : les pilotes seront remboursés et un euro sera retenu par engage-sports sur le montant de l'inscription.

**Si l'épreuve est annulée** : en cas d'annulation d'une épreuve par l'organisateur, les pilotes seront remboursés intégralement du montant de leur inscription.

#### ARTICLE 4.2 LES REGLES DE PRIORITE

Après s'être inscrits, certains pilotes sont prioritaires sur d'autres. La date d'inscription, la Ligue dans lequel le pilote est licencié (LMOC ou hors LMOC), sa zone (Méditerranée ou Pyrénées) et sa présence ou non sur la liste de notoriété du Championnat Occitanie ou sur la liste des pilotes n'ayant pas accès au Trophée ont une incidence sur la date à laquelle le pilote est engagé à la suite de son inscription.

>>> **Liste de notoriété du Championnat Occitanie Motocross** : les pilotes inscrits sur cette liste sont prioritaires pour être engagés au Championnat Occitanie Motocross Prestige et 125cc. Ils n'ont pas accès au Trophée. Tous les pilotes ayant marqué un minimum de 10 points lors d'une manche du Championnat Occitanie Prestige ou 125cc 2T, tous les pilotes ayant fait au moins un podium de manche en Championnat Méditerranée ou Pyrénées Open ou 125cc 2T, les 5 premiers du Championnat Occitanie 85cc s'ils passent en 125cc sont inscrits sur cette liste.

>>> **Liste des pilotes n'ayant pas accès au Trophée** : les pilotes ayant fini dans les 20 premiers

d'une manche du Championnat Occitanie, Méditerranée ou Pyrénées en 2018, du Championnat de Ligue Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées 2017 ou qui ont terminé dans les 3 premiers d'une manche du Trophée Méditerranée ou Pyrénées 2018 ou du Challenge LMMP 2017 sont inscrits sur cette liste et n'auront pas accès au Trophée Méditerranée et Pyrénées. Les pilotes sont inscrits sur cette liste pendant 2 ans. L'inscription des pilotes de cette liste à une épreuve du Trophée sera refusée.

Il n'existe pas de liste pour les catégories du Trophée, Vétéran et Féminin.

#### - Pour le Championnat Occitanie Motocross, catégories Prestige et 125cc :

Jusqu'à J-25, les pilotes inscrits sur la liste de notoriété du Championnat Occitanie sont engagés. A partir de J-25, les pilotes licenciés dans un Club de la LMOC et classés dans le Championnat Méditerranée ou Pyrénées Motocross Open ou 125cc sont engagés pour compléter le plateau.

A partir de J-20, les pilotes licenciés hors LMOC sont engagés pour compléter le plateau.

#### - Pour le Championnat Occitanie Motocross 85cc, Quad Cross, Prairie et le Championnat Pyrénées 65cc / 50cc :

Jusqu'à J-25, les pilotes licenciés dans un Club de la LMOC (zone Pyrénées pour le Championnat Pyrénées 65cc / 50cc) sont prioritaires.

A partir de J-25, les pilotes licenciés hors LMOC (ou hors zone Pyrénées pour le Championnat Pyrénées 65cc / 50cc) sont engagés pour compléter le plateau.

#### - Pour le Championnat Méditerranée et Pyrénées Motocross :

Jusqu'à J-25, les pilotes licenciés dans un Club de la zone concernée sont prioritaires (exemple : un pilote licencié dans un Club de Méditerranée au Championnat Méditerranée).

A partir de J-25, les pilotes licenciés à la LMOC hors de la zone concernée sont engagés.

A partir de J-20, les pilotes licenciés hors LMOC sont engagés pour compléter le plateau.

#### - Pour le Trophée Méditerranée et Pyrénées Motocross :

Jusqu'à J-25, les pilotes licenciés dans un Club de la zone concernée sont prioritaires (exemple : un pilote licencié dans un Club de Méditerranée pour le Trophée Méditerranée).

A partir de J-25, les pilotes licenciés à la LMOC hors de la zone concernée sont engagés.

A partir de J-20, les pilotes licenciés hors LMOC sont engagés.

**IMPORTANT** : la clôture des inscriptions intervient à J-5 ou lorsque la capacité du circuit est atteinte. Si la capacité du circuit est atteinte avant

J-5, cinq pilotes seront inscrits en liste d'attente. Ils remplaceront les pilotes forfaités jusqu'à J-3. Un euro sera retenu par engage-sports en cas de remboursement.

#### ARTICLE 4.3 DECLARER FORFAIT

Le pilote déclarant forfait doit :

>>> **Etape 1** : déclarer son forfait sur <http://ffm.engage-sports.com>.

>>> **Etape 2** : adresser son certificat médical à [cm.mx@lmoc.fr](mailto:cm.mx@lmoc.fr) dans un délai de 24 heures maximum après avoir déclaré son forfait. Le certificat médical précise l'arrêt de la pratique d'un sport ou un arrêt de travail (pas d'interprétation de scanner, radiologie, etc.).

Pour tout forfait sans certificat médical, la somme de 15 euros sera retenue.

Passé le délai de 24 heures après la course, aucun remboursement ne sera possible sur <http://ffm.engage-sports.com>.

#### ARTICLE 5 LES CLASSES

Il est précisé que les limites de cylindrées s'établissent comme suit :

Classe	Cylindrée 2T	Cylindrée 4T
Classe 1	65cc / 85cc	
Classe 2(MX 2)	100cc / 150cc	175cc / 250cc
Classe 3 (MX 1)	151cc / 250cc	251cc / 450cc
Classe 4(MX 3)	251cc / 500cc	451cc / 650cc
Sidecar	350cc / 750cc	1000cc
Quad	85cc / 750cc	250cc / 750cc

#### ARTICLE 6 LES COULEURS DES PLAQUES

ATTENTION : la couleur des plaques et des numéros sont à respecter impérativement sous peine de non-départ.

Les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées ci-après :

50cc / 65cc...Plaque bleue Numéro blanc  
85cc (+12 ans)...Plaque blanche Numéro noir  
85cc (-12 ans)...Plaque bleue Numéro blanc  
125cc 2T...Plaque noire Numéro blanc  
Classe 2...Plaque noire Numéro blanc  
Classe 3...Plaque blanche Numéro noir  
Classe 4...Plaque blanche Numéro noir  
Féminin...Plaque bleue Numéro blanc  
Quad.....Plaque verte Numéro blanc

**ARTICLE 7 LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE****ARTICLE 7.1 LES CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

Les contrôles administratifs et techniques sont ouverts jusqu'à 30 minutes avant le départ de la première séance d'essais de la journée.

>>> **Les contrôles administratifs** : ils sont sous la responsabilité du club organisateur.

>>> **Les contrôles techniques** : l'accueil des pilotes au contrôle technique sera ouvert conformément au règlement particulier de l'épreuve. Les pilotes engagés devront obligatoirement se présenter personnellement au contrôle technique avec leur livret technique, leur machine, leur casque ainsi que leur protection dorsale et pectorale conformes au règlement général Motocross de la FFM. En cas de dépassement du bruit (**114 db**) au contrôle sonomètre, un réducteur sera imposé sur la machine. Si celui-ci est enlevé à la suite du contrôle technique, le pilote sera exclu de la manifestation.

Un livret technique est remis à chaque pilote lors de leur première épreuve.

Un pilote pourra faire contrôler deux machines mais devra choisir celle qu'il utilisera avant le départ de chaque manche. Le Commissaire technique devra différencier les deux machines.

**ARTICLE 7.2 LE PARC FERME ET LA PRE-GRILLE**

Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente avec box numéroté et un parc fermé, ceci à proximité de la grille de départ.

Lors de la première épreuve de chaque catégorie, l'ordre des départs aux essais sera effectué par tirage au sort. Pour les épreuves suivantes, l'entrée en pré-grille sera déterminée par le classement général provisoire de chaque Championnat ou Trophée. Les pilotes se présenteront moteur éteint au moins 10 minutes avant le départ. Passé ce délai, le responsable de la pré-grille fera rentrer en dernier les pilotes arrivés en retard. L'heure officielle est celle affichée à l'entrée du parc fermé.

**ARTICLE 7.3 LES ESSAIS**

Les pilotes doivent arriver au moins 10 minutes avant l'heure prévue. Il est obligatoire de faire au moins 3 tours pour participer aux manches. Si un pilote ne réalise aucun temps chronométré, il rentrera en dernier sur la grille de départ. Toutes communications avec les accompagnateurs doivent avoir lieu au parc mécanique et non aux abords du circuit. Pour les réglages, une zone sera délimitée par le Club organisateur. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc

mécanique (règlement de la FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre à se faire aider sur le circuit. Les séances d'essais se déroulent conformément aux règlements des Championnats et Trophées (voir titres 2 à 7).

**ARTICLE 7.4 LES PROCEDURES DE DEPART DES MANCHES**

Les départs seront donnés pour toutes les épreuves à l'aide d'une herse homologuée, à l'exclusion de tout autre moyen.

Pour tous les Championnats et Trophées de la LMOC, les pilotes (LMOC et hors LMOC) rentreront en grille dans l'ordre des SERIES pour toutes les manches (1er groupe A, 1er groupe B, 2ème groupe A, 2ème groupe B, etc.).

Le parc est fermé dès que la première moto est dirigée vers la grille de départ.

Le responsable de la pré-grille fera mettre les moteurs en marche lorsque la première machine quittera la pré-grille. Le processus de départ est alors lancé et ne pourra plus être arrêté. Les accompagnateurs et les mécaniciens ne sont pas admis sur la grille sauf pour les catégories 50cc / 65cc (mise en place du pilote ou cales puis évacuation).

Dès que tous les concurrents seront en place et sur ordre du Directeur de course, le starter présentera le panneau 15 secondes et plus aucun report de départ ne sera accordé aux participants quel qu'en soit la cause. Les 15 et 5 secondes devront être annoncées avant l'abaissement de la herse, de laquelle les roues avant des machines ne devront être éloignées de plus de 50 centimètres. Les Commissaires sportifs veilleront au bon déroulement des départs.

Rappel avant et au moment du départ : seuls les pilotes ont le droit d'accéder derrière la grille et préparer leur place de départ dans ce périmètre, ceci sans utiliser d'outil. Il est interdit à quiconque d'accéder à l'espace situé en avant de la grille.

**ARTICLE 7.5 AVANT ET PENDANT LA MANCHE**

L'entrée en grille se fait selon le classement des essais chronométrés.

Après tout arrosage ou réfections conséquentes, seule la série suivant l'intervention pourra effectuer un tour de reconnaissance. A cette occasion, les pilotes devront être en pré-parc dix minutes avant l'horaire de départ de la manche.

L'ACCES AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RESERVE AUX LICENCIÉS âgés de 14 ans minimum, munis d'une licence FFM en cours de validité et du laissez-passer fourni par l'organisateur (sauf licence LDI).

**ARTICLE 7.6 LES PROCEDURES D'ARRIVEE**

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la machine classée première au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour être classé, un pilote devra avoir parcouru 50% du nombre de tours du premier.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course pourra moduler la durée d'une manche.

**Le drapeau rouge** : s'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un incident ou pour toutes autres raisons qui rend dangereux son déroulement, le drapeau rouge sera présenté par le Directeur de course, seul officiel habilité à arrêter la course.

>>> **Cas 1** : si les pilotes n'ont pas parcouru la moitié du temps imparti, ils regagnent le parc et la manche est recourue.

>>> **Cas 2** : si les pilotes ont parcouru la moitié ou plus du temps imparti, la manche est validée sur le tour précédent l'arrêt de la manche.

Les trois premiers de chaque manche devront OBLIGATOIREMENT mettre leurs machines en parc fermé durant 30 minutes après la proclamation des résultats

**ARTICLE 7.7 LE CHANGEMENT DE MACHINE AU COURS D'UNE EPREUVE**

Au cours d'une épreuve, un pilote pourra changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au contrôle technique. Le changement est permis que si la cylindrée de la machine soit identique ou inférieure à celle utilisée précédemment. Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément au règlement FFM.

**ARTICLE 7.8 PORTER RECLAMATION**

Se référer aux articles de la section 1 du titre III du Code sportif de la FFM et aux règlements des Championnats de France.

**Qui peut porter réclamation** : toute personne ou groupe de personnes physiques ou morales, reconnues par la FFM se considérant lésées au cours d'une épreuve placée sous l'autorité de la FFM, a le droit de présenter une réclamation. Dans le cas d'un licencié mineur, outre celui-ci, le représentant légal peut également présenter une réclamation.

**Comment porter réclamation** : une réclamation doit être formulée par écrit et signée uniquement par la ou les personnes directement concernées. Une réclamation ne doit se référer qu'à un seul objet et doit être remise entre les mains du Directeur de course, ou arbitre dans un délai im-

médiat si elle concerne une décision prise par un Commissaire technique ou dans un délai de 30 minutes elle concerne une décision prise par un officiel de la course, une erreur ou une irrégularité commise au cours de la compétition par un concurrent ou un assistant ou sur le classement de la compétition. Elle s'accompagne d'une caution d'un montant de 75 euros. Lorsqu'elle suppose un démontage du moteur, une caution de 75 euros (pour un moteur à 2 temps) ou de 150 euros (pour un moteur 4 temps) sera ajoutée.

Toute réclamation sera examinée par le Jury ou l'Arbitre de l'épreuve, en première instance et si nécessaire par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

**Dérogation** : dans le cas où le plaignant serait victime d'un accident corporel constaté, le délai sera porté à 48 heures

**ARTICLE 7.9 LES REPORTS DES POINTS**

L'article 7.9 s'applique exclusivement aux catégories qui prévoient cette spécificité (voir les articles des titres 2 à 7).

Tout pilote participant à un Championnat de France, Coupe ou course FIM ou FIM Europe de Motocross en concurrence de date avec un Championnat de la LMOC, se verra réattribuer des points selon les conditions suivantes :

La moyenne des points marqués sur les manches du Championnat de la LMOC est reportée sur les manches auxquelles le pilote a été absent pour une des raisons évoquées dans le paragraphe précédent. Le calcul de cette moyenne se fera au prorata de la totalité des épreuves courues par le pilote en Championnat à la veille de la finale. Elle est arrondie à l'unité la plus proche (arrondie au point supérieur si la décimale est supérieure ou égale à 0,5 et arrondie au point inférieur si la décimale est inférieure à 0,5). Afin de prétendre à ces points, le pilote devra avoir participé au minimum à la moitié des épreuves du Championnat. Il y a concurrence de dates lorsqu'il y a incapacité matérielle et physique à être sur les deux épreuves en même temps. Les pilotes devront envoyer la feuille de leurs résultats au Président de la Commission Motocross (gabadie@lmoc.fr).

**ARTICLE 7.10 LES CLASSEMENTS ET LA REMISE DES PRIX DE L'EPREUVE**

Les spécificités pour chaque catégorie sont présentées dans les articles des titres 2 à 7.

**Pour les Championnats**, les pilotes marquent des points en fonction de leur place en manche selon le barème suivant (du 1er au 20ème) : 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-

Pour les Trophées, les pilotes marquent des points en fonction de leur place en manche selon le barème suivant (du 1er au dernier de la manche du groupe 1 puis du 1er au dernier du groupe 2) : 95-92-90-88-86 puis un point de moins par rapport à la place précédente, le barème se poursuivant pour les pilotes du groupe 2.

Les pilotes hors zone ou hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve. Les points seront attribués à l'issue de chaque manche et seront reportés pour le classement des Championnats / Trophées si la catégorie le prévoit (notamment pour les pilotes hors zone ou hors LMOC).

Remise des prix : les pilotes, incluant ceux hors zone et hors LMOC, sont récompensés par le Club organisateur selon les articles des titres 2 à 7, sous réserve de la participation d'au moins 5 pilotes de la même catégorie. L'organisateur peut récompenser suivant ses possibilités, en plus des Coupes, par des lots à sa seule discrétion.

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

### ARTICLE 7.11 LES CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS / TROPHÉES ET LA REMISE DES PRIX ANNUELLE

Les spécificités pour chaque catégorie sont présentées dans les articles des titres 2 à 7.

Les classements des Championnats ou Trophées se feront par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Les vainqueurs seront ceux qui totaliseront le plus grand nombre de points dans leur catégorie respective. Une catégorie est récompensée à la remise des prix annuelle uniquement si au moins 5 pilotes sont classés sur au moins la moitié des épreuves comptant pour le Championnat / Trophée.

Les pilotes d'une catégorie ne marquent pas de points dans le classement du Championnat / Trophée s'il y a moins de 5 pilotes. Les pilotes exæquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places. Le titre de Champion sera porté durant toute la saison suivante.

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif. Les pilotes absents le jour de la remise des prix ne seront pas récompensés, sauf motif valable et vérifiable.

primes est publié sur le site Internet de la LMOC.

### ARTICLE 9 CHAMPIONNAT OCCITANIE MX 125CC 2T

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Occitanie Motocross 125cc 2T. Ce Championnat se déroulera sur six épreuves : deux en Méditerranée et quatre en Pyrénées. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégués Robert Bellinguer et Patrick Malric

#### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve. Sous-catégorie :

**Junior 125cc 2T** : de 13 ans minimum le jour de l'épreuve jusqu'à 17 ans au 01/01/2019 (ne pas avoir 18 ans au cours de l'année).

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ3C / NCO / LUE / INTER.

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 125cc 2T.

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches de 20 minutes + 1 tour.

**Report des points** : oui.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers) ; classement Junior 125cc 2T (le premier). Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Occitanie 125cc 2T (3 premiers) ; classement du Championnat Occitanie Junior 125cc 2T (3 premiers). Les pilotes hors LMOC ne marquent pas de point pour le classement du Championnat.

**Primes** : des primes seront attribués aux 40 pre-

mières du Championnat Occitanie MX 125cc 2T au prorata des courses organisées. Le tableau des primes est publié sur le site Internet de la LMOC.

### ARTICLE 10 CHAMPIONNAT OCCITANIE MX 85CC

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Occitanie Motocross 85cc. Ce Championnat se déroulera sur trois épreuves : une en Méditerranée et deux en Pyrénées. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégués : Jean-Claude Baleur et Arnaud Masset

**DESCRIPTION DE LA CATEGORIE**  
La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 9 ans minimum le jour de l'épreuve jusqu'à 15 ans maximum (ne pas avoir 16 ans au cours de l'année).  
Sous-catégories :

**85cc -12 ans** : Minimum : 9 ans / Maximum : 12 ans. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2007).

**85cc +12 ans** : Minimum : 12 ans / Maximum : 15 ans. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2004).

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ / NCO / LUE / INTER.

>>> Qualification : Guidon d'argent ou or obligatoire (moins de 12 ans) ou CASM (à partir de 12 ans).

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 85cc.

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.



## TITRE 2 - RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT OCCITANIE MOTOCROSS

Les articles suivants complètent le règlement général 2019 de la Commission Motocross.

### ARTICLE 8 CHAMPIONNAT OCCITANIE MX PRESTIGE

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Occitanie Motocross Prestige. Ce Championnat se déroulera sur six épreuves : deux en Méditerranée et quatre en Pyrénées. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégués : Claude-Alain Sicard et Joël Terrasson

#### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve.

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ3C / NCO / LUE / INTER.

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 144cc à 500cc 2T ou de 175cc à 650cc 4T.

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité

dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 3 manches de 15 minutes + 1 tour.

**Report des points** : oui.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers). Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Occitanie MX Prestige (3 premiers). Les pilotes hors LMOC ne marquent pas de point pour le classement du Championnat.

**Primes** : des primes seront attribués aux 40 premiers du Championnat Occitanie Prestige au prorata des courses organisées. Le tableau des

>>> Manches : 6 manches de 15 minutes + 1 tour.  
**Report des points** : oui.  
**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers) ; classement 85cc -12 ans (3 premiers). Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve.  
**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Occitanie 85cc Scratch (3 premiers) ; classement du Championnat Occitanie 85cc -12 ans (3 premiers). Les pilotes hors LMOC ne marquent pas de point pour le classement du Championnat.

#### ARTICLE 11 CHAMPIONNAT OCCITANIE QUAD CROSS

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Occitanie Quad Cross. Ce Championnat se déroulera sur six épreuves : trois en Méditerranée et trois en Pyrénées. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 30 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Le Championnat Occitanie Quad Cross est ouvert à tous les licenciés de la FFM, LMOC ou hors LMOC.

Délégués : Jean-Luc Delpon et Anne-France Gazagne

#### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve. Sous-catégorie :

**Junior Quad** : de 15 ans minimum le jour de l'épreuve jusqu'à 18 ans maximum au 01/01/2019 (ne pas avoir 19 ans au cours de l'année).

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NCO / LUE / INTER / NJ3C

>>> Machine : Quadricycle d'une cylindrée de 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre.

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 ou 3 manches de 15 minutes + 1 tour (au choix du Club organisateur).

**Report des points** : oui.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers) ; classement Junior Quad (premier). Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Occitanie Quad (3 premiers) ; classement du Championnat Occitanie Junior Quad (3 premiers). Les pilotes hors LMOC marquent des points pour le classement du Championnat mais ne sont pas récompensés lors de la remise des prix annuelle.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 3 manches maximum de 8 minutes + 1 tour.

L'entrée en grille s'effectue conformément à l'article 7.4.

**Report des points** : non.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers). Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Occitanie Prairie +125cc (3 premiers). Les pilotes hors LMOC ne marquent pas de point pour le classement du Championnat.

#### ARTICLE 13 CHAMPIONNAT OCCITANIE PRAIRIE 125CC 2T

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Occitanie Prairie 125cc 2T. Pour être reconnu par la LMOC, ce Championnat devra se dérouler sur au moins deux épreuves. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit

Délégué : Stéphanie Vigny

#### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve.

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ3C / NCO / LUE / INTER.

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 125cc 2T.

>>> Tarif : 45 euros (65 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 3 manches maximum de 8 minutes + 1 tour.

**Report des points** : non.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers). Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Occitanie Prairie 125cc 2T (3 premiers). Les pilotes hors LMOC ne marquent pas de point pour le classement du Championnat.

#### ARTICLE 14 CHAMPIONNAT OCCITANIE PRAIRIE 85CC

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Occitanie Prairie 85cc. Pour être reconnu par la LMOC, ce Championnat devra se dérouler sur au moins deux épreuves. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit

Délégué : Stéphanie Vigny

#### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 9 ans minimum le jour de l'épreuve jusqu'à 15 ans maximum (ne pas avoir 16 ans au cours de l'année). Sous-catégories :

**85cc -12 ans** : Minimum : 9 ans / Maximum : 12 ans. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2007).

**85cc +12 ans** : Minimum : 12 ans / Maximum : 15 ans. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2004).

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ / NCO / LUE / INTER.

>>> Qualification : Guidon d'argent ou or obligatoire (moins de 12 ans) ou CASM (à partir de 12 ans).

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 85cc.

>>> Tarif : 45 euros (65 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité



## TITRE 3 - RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT OCCITANIE PRAIRIE

Les articles suivants complètent le règlement général 2019 de la Commission Motocross.

#### ARTICLE 12 CHAMPIONNAT OCCITANIE PRAIRIE +125CC

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Occitanie Prairie +125cc. Pour être reconnu par la LMOC, ce Championnat devra se dérouler sur au moins deux épreuves. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve pourra se composer d'un ou plusieurs groupes dont le nombre dépend de la capacité du circuit.

Délégué : Stéphanie Vigny

#### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve.

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ3C / NCO / LUE / INTER.

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée supérieure à 144cc.

>>> Tarif : 45 euros (65 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

dans l'article 4.  
**REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES**

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 3 manches maximum de 8 minutes + 1 tour.

**Report des points** : non.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers) ; classement 85cc -12ans (3 premiers). Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Occitanie Prairie Scratch (3 premiers) ; classement du Championnat Occitanie Prairie 85cc -12 ans (3 premiers). Les pilotes hors LMOC ne marquent pas de point pour le classement du Championnat.

#### **ARTICLE 15 CHAMPIONNAT OCCITANIE PRAIRIE 65CC / 50CC**

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Occitanie Prairie 65cc / 50cc. Pour être reconnu par la LMOC, ce Championnat devra se dérouler sur au moins deux épreuves. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit

Délégué : Stéphanie Vigny

#### **DESCRIPTION DE LA CATEGORIE**

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 7 ans minimum le jour de l'épreuve jusqu'à 12 ans (ne pas avoir 13 ans au cours de l'année).

Sous-catégories :

**65cc** : de 7 ans minimum à 12 ans maximum (ne pas avoir 13 ans au cours de l'année).

**50cc** : de 7 ans minimum à 10 ans maximum (ne pas avoir 11 ans au cours de l'année).

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ.

>>> Qualification : Guidon d'argent ou or obligatoire (moins de 12 ans) ou CASM (à partir de 12 ans).

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 50cc ou 65cc.

>>> Tarif 65cc et 50cc : 34 euros (54 euros à partir J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### **REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES**

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 12 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 3 manches maximum de 8 minutes + 1 tour.

**Report des points** : non.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers) ; classement 50cc (premier). Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Occitanie Prairie 65cc (3 premiers) ; classement du Championnat Occitanie Prairie 50cc (3 premiers). Les pilotes hors LMOC ne marquent pas de point pour le classement du Championnat.

#### **ARTICLE 16 CHAMPIONNAT OCCITANIE PRAIRIE QUAD**

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Occitanie Prairie Quad. Pour être reconnu par la LMOC, ce Championnat devra se dérouler sur au moins deux épreuves. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 30 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit

Délégué : Stéphanie Vigny

#### **DESCRIPTION DE LA CATEGORIE**

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve. Sous-catégorie :

**Junior Quad** : de 15 ans minimum le jour de l'épreuve jusqu'à 18 ans maximum au 01/01/2019 (ne pas avoir 19 ans au cours de l'année).

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NCO / LUE / INTER / NJ3C

>>> Machine : Quadricycle d'une cylindrée de 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre.

>>> Tarif : 45 euros (65 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire :

voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### **REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES**

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 3 manches maximum de 8 mi-



### **TITRE 4 - RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT MÉDITERRANÉE MOTOCROSS**

Les articles suivants complètent le règlement général 2019 de la Commission Motocross

#### **ARTICLE 17 CHAMPIONNAT MEDITERRANEE MX1**

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Méditerranée MX1. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégué : Mickaël François

#### **DESCRIPTION DE LA CATEGORIE**

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve.

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ3C / NCO / LUE / INTER

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 151cc à 500cc 2T et de 251cc à 650cc 4T (classes 3 et 4).

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### **REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES**

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

tures à 1 tour.

**Report des points** : non.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers) ; classement Junior Quad (premier). Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Occitanie Prairie Quad (3 premiers) ; classement du Championnat Occitanie Prairie Junior Quad (3 premiers). Les pilotes hors LMOC marquent des points pour le classement du Championnat mais ne seront pas récompensés lors de la remise des prix annuelle.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches 20 minutes + 1 tour.

**Report des points** : oui, lorsqu'il y a concurrence de date avec une épreuve du Championnat Occitanie MX Prestige.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers). Les pilotes LMOC marquent des points au classement de l'épreuve et du Championnat. Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve uniquement.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Méditerranée MX1 (3 premiers). Seuls les pilotes de la zone concernée seront récompensés.

#### **ARTICLE 18 CHAMPIONNAT MEDITERRANEE MX 250CC 4T**

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Méditerranée MX 250cc 4T. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégué : Mickaël François

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve.

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ3C / NCO / LUE / INTER

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 250cc 4T.

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La

location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches 20 minutes + 1 tour.

**Report des points** : oui, lorsqu'il y a concurrence de date avec une épreuve du Championnat Occitanie MX Prestige.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers). Les pilotes LMOC marquent des points au classement de l'épreuve et du Championnat. Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve uniquement.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Méditerranée MX 250cc 4T (3 premiers). Seuls les pilotes de la zone concernée seront récompensés.

#### ARTICLE 19 CHAMPIONNAT MEDITERRANEE MX 125CC 2T

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Méditerranée MX 125cc 2T. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégué : Evelyne Vignal

##### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve. Sous-catégorie :

**Junior 125cc 2T** : de 13 ans minimum le jour de l'épreuve jusqu'à 17 ans au 01/01/2019 (ne pas avoir 18 ans au cours de l'année).

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ3C / NCO / LUE / INTER

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 125cc 2T.

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire :

voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches 20 minutes + 1 tour.

**Report des points** : oui, lorsqu'il y a concurrence de date avec une épreuve du Championnat Occitanie MX 125cc 2T.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers) ; classement Junior (premier). Les pilotes LMOC marquent des points au classement de l'épreuve et du Championnat. Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve uniquement.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Méditerranée 125cc 2T (3 premiers) ; classement du Championnat Méditerranée Junior 125cc 2T (3 premiers). Seuls les pilotes de la zone concernée seront récompensés.

#### ARTICLE 20 CHAMPIONNAT MEDITERRANEE MX 85CC

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Méditerranée MX 85cc. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégué : Arnaud Masset

##### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 9 ans minimum le jour de l'épreuve jusqu'à 15 ans maximum (ne pas avoir 16 ans au cours de l'année). Sous-catégories :

**85cc -12 ans** : Minimum : 9 ans / Maximum : 12 ans. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2007).

**85cc +12 ans** : Minimum : 12 ans / Maximum : 15 ans. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2004).

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ / NCO / LUE / INTER.

>>> Qualification : Guidon d'argent ou or obligatoire (moins de 12 ans) ou CASM (à partir de 12 ans).

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 85cc.

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches 15 minutes + 1 tour.

**Report des points** : oui, lorsqu'il y a concurrence de date avec une épreuve du Championnat Occitanie 85cc.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers) ; classement 85cc -12ans (3 premiers). Les pilotes LMOC marquent des points au classement de l'épreuve et du Championnat. Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve uniquement.

**Remise des prix annuelle** : Classement du Championnat Méditerranée 85cc Scratch (3 premiers) ; classement du Championnat Méditerranée 85cc -12 ans (3 premiers). Seuls les pilotes de la zone concernée seront récompensés.

#### ARTICLE 21 CHAMPIONNAT MEDITERRANEE MX 65CC

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Méditerranée MX 65cc. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégué : Philippe Brugidou

##### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 7 ans minimum le jour de l'épreuve jusqu'à 12 ans (ne pas avoir 13 ans au cours de l'année).

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ.

>>> Qualification : Guidon d'argent ou or obliga-

toire (moins de 12 ans) ou CASM (à partir de 12 ans).

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 65cc.

>>> Tarif : 32 euros (52 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 12 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches 12 minutes + 1 tour.

**Report des points** : oui.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers). Les pilotes LMOC marquent des points au classement de l'épreuve et du Championnat. Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve uniquement.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Méditerranée 65cc (3 premiers). Seuls les pilotes de la zone concernée seront récompensés.

#### ARTICLE 22 CHAMPIONNAT MEDITERRANEE MX 50CC

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Méditerranée MX 50cc. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégué : Robert Belinguier

##### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 7 ans minimum le jour de l'épreuve jusqu'à 10 ans (ne pas avoir 11 ans au cours de l'année).

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ.

>>> Qualification : Guidon d'argent ou or obligatoire.

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 50cc.

>>> Tarif : 32 euros (52 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un. Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 7 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 8 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches 8 minutes + 1 tour.

**Report des points** : oui.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers). Les pilotes LMOC marquent des points au classement de l'épreuve et du Championnat. Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve uniquement.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Méditerranée 50cc (3 premiers). Seuls les pilotes de la zone concernée seront récompensés.

voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches 20 minutes + 1 tour.

**Report des points** : oui, lorsqu'il y a concurrence de date avec une épreuve du Championnat Occitanie MX 125cc 2T.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers) ; classement Junior (premier). Les pilotes LMOC marquent des points au classement de l'épreuve et du Championnat. Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve uniquement.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Pyrénées MX 125cc 2T (3 premiers) ; classement du Championnat Pyrénées MX Junior 125cc 2T (3 premiers). Seuls les pilotes de la zone concernée seront récompensés.

#### ARTICLE 25 CHAMPIONNAT PYRENEES MX 85CC

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Pyrénées MX 85cc. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégué : Raymonde Pastor

#### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 9 ans minimum le jour de l'épreuve jusqu'à 15 ans maximum (ne pas avoir 16 ans au cours de l'année). Sous-catégories :

**85cc -12 ans** : Minimum : 9 ans / Maximum : 12 ans. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2007).

**85cc +12 ans** : Minimum : 12 ans / Maximum : 15 ans. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2004).

## TITRE 5 - RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT PYRÉNÉES MOTOCROSS

Les articles suivants complètent le règlement général 2019 de la Commission Motocross

#### ARTICLE 23 CHAMPIONNAT PYRENEES MX OPEN

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Pyrénées Open. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégué : Bernard Caussignac

#### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve.

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ3C / NCO / LUE / INTER

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée supérieure à 144cc.

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches 20 minutes + 1 tour.

**Report des points** : oui, lorsqu'il y a concurrence

de date avec une épreuve du Championnat Occitanie MX Prestige.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers). Les pilotes LMOC marquent des points au classement de l'épreuve et du Championnat. Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve uniquement.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Pyrénées MX Open (3 premiers). Seuls les pilotes de la zone concernée seront récompensés.

#### ARTICLE 24 CHAMPIONNAT PYRENEES MX 125CC 2T

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Championnat Pyrénées MX 125cc 2T. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégué : Gérard Roucariès

#### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve. Sous-catégorie :

**Junior 125cc 2T** : de 13 ans minimum le jour de l'épreuve jusqu'à 17 ans au 01/01/2019 (ne pas avoir 18 ans au cours de l'année).

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ3C / NCO / LUE / INTER

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 125cc 2T.

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire :



minimum le jour de l'épreuve jusqu'à 12 ans (ne pas avoir 13 ans au cours de l'année).

Sous-catégories :

**65cc** : de 7 ans minimum à 12 ans maximum (ne pas avoir 13 ans au cours de l'année).

**50cc** : de 7 ans minimum à 10 ans maximum (ne pas avoir 11 ans au cours de l'année).

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ.

>>> Qualification : Guidon d'argent ou or obligatoire (moins de 12 ans) ou CASM (à partir de 12 ans).

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 50cc ou 65cc.

>>> Tarif 65 et 50cc : 32 euros (52 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse. Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 12 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches 12 minutes + 1 tour.

**Report des points** : oui.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers) ; classement 50cc (premier). Les pilotes LMOC marquent des points au classement de l'épreuve et du Championnat. Les pilotes hors LMOC marquent des points au classement de l'épreuve uniquement.

**Remise des prix annuelle** : classement du Championnat Pyrénées MX 65cc (3 premiers) ; classement du Championnat Pyrénées MX 50cc (3 premiers). Seuls les pilotes de la zone concernée seront récompensés.



## TITRE 6 - REGLÈMENT DU TROPHEE MEDITERRANÉE MOTOCROSS

Les articles suivants complètent le règlement général 2019 de la Commission Motocross

#### ARTICLE 27 TROPHEE MEDITERRANEE MX OPEN

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Trophée Méditerranée Open. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégué : Joël Astier et Bernard Ganozzi

##### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve. Les pilotes de la liste des pilotes n'ayant pas accès au Trophée verront leur inscription refusée.

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ3C / NCO.

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée à partir de 125cc (classes 2, 3 ou 4). Les pilotes de moins de 15 ans roulent avec un motocycle 125cc 2T ou 150cc 4T maximum.

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches 15 minutes + 1 tour.

**Report des points** : non.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers). Les pilotes hors de la zone Méditerranée marquent des points au classement de l'épreuve.

**Remise des prix annuelle** : classement du Trophée Méditerranée Open (3 premiers). Les pilotes de la LMOC hors de la zone Méditerranée marquent des points et sont classés. Les pilotes hors LMOC ne marquent pas de point pour le classement du Trophée. Seuls les pilotes de la zone concernée seront récompensés.

#### ARTICLE 28 TROPHEE MEDITERRANEE MX VETERAN ET FEMININ

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Trophée Méditerranée Vétéran et Féminin. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Le Trophée MX Féminin est ouvert à toutes les licenciées de la LMOC.

Délégué : Joël Astier et Bernard Ganozzi

##### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve, selon les sous-catégories suivantes :

**Trophée Méditerranée Vétéran** : de 38 ans minimum le jour de l'épreuve à 49 ans maximum (ne pas avoir 50 ans lors de la première épreuve).

**Trophée Méditerranée Super Vétéran** : à partir de 50 ans minimum le jour de l'épreuve.

**Trophée Méditerranée Féminin** : ouvert aux féminines de 13 ans minimum le jour de l'épreuve.

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ3C / NCO. Les femmes peuvent participer avec une licence LUE / INTER.

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée supérieure à 144cc. Les femmes de moins de 15 ans roulent avec un motocycle 125cc 2T ou 150cc 4T maximum.

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire :



## TITRE 7 - RÈGLEMENT DU TROPHEE PYRÉNÉES MOTOCROSS

Les articles suivants complètent le règlement général 2019 de la Commission Motocross

#### ARTICLE 29 TROPHEE PYRENEES MX OPEN

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Trophée Pyrénées Open. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 2 groupes de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégués : Patrick Lassagne et Joseph Navarro

##### DESCRIPTION DE LA CATEGORIE

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve. Les pilotes de la liste des pilotes n'ayant pas accès au Trophée verront leur inscription refusée.

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ3C / NCO

>>> Machine : Motocycle solo à deux roues d'une

voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

Les séances d'essais libres et chronométrés sont séparées.

>>> Essais libres : 5 minutes de test de départ + 10 minutes d'essais libres.

>>> Essais chronométrés : 15 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches 15 minutes + 1 tour.

**Report des points** : non.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Vétéran (3 premiers) ; classement Super Vétéran (3 premiers) ; classement Féminin (3 premières). Les pilotes hors de la zone Méditerranée marquent des points au classement de l'épreuve.

**Remise des prix annuelle** : classement du Trophée Méditerranée Vétéran (3 premiers) ; classement du Trophée Méditerranée Super Vétéran (3 premiers) ; classement du Trophée Méditerranée Féminin (3 premières). Les pilotes de la LMOC hors de la zone Méditerranée marquent des points et sont classés. Les pilotes hors LMOC ne marquent pas de point pour le classement du Trophée. Seuls les pilotes de la zone concernée seront récompensés.

cylindrée supérieure à 144cc.

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un. Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

L'épreuve se déroule ainsi :

>>> Essais : 3 minutes de test de départ + 7 minutes d'essais libres + 10 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches 15 minutes + 1 tour.

**Report des points** : non.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement Scratch (3 premiers). Les pilotes hors de la zone Pyrénées marquent des points au classement de l'épreuve.

**Remise des prix annuelle** : classement du Trophée Pyrénées Open (3 premiers). Les pilotes de la LMOC hors de la zone Pyrénées marquent des points et sont classés. Les pilotes hors LMOC ne marquent pas de point pour le classement du Trophée. Seuls les pilotes de la zone concernée seront récompensés.

### **ARTICLE 30 TROPHEE PYRENEES MX 125CC 2T, VETERAN ET FEMININ**

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition la catégorie comptant pour le Trophée Pyrénées Vétérans et Féminin. Le calendrier à jour est disponible sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr). Le plateau par épreuve se composera de 2 groupes de 45 pilotes au maximum, selon la capacité du circuit.

Délégués : Patrick Lassagne et Joseph Navarro

#### **DESCRIPTION DE LA CATEGORIE**

La catégorie est ouverte aux pilotes âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve, selon les sous-catégories suivantes :

**Trophée Pyrénées 125cc 2T** : 13 ans minimum le jour de l'épreuve. Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée de 125cc 2T.

**Trophée Pyrénées Vétérans** : de 38 ans minimum le jour de l'épreuve à 49 ans maximum (ne pas avoir 50 ans lors de la première épreuve). Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée supérieure à 144cc.

**Trophée Pyrénées Super Vétérans** : à partir de 50 ans minimum le jour de l'épreuve. Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée supérieure à 144cc.

**Trophée Pyrénées Féminin** : ouvert aux féminines de 13 ans minimum le jour de l'épreuve. Motocycle solo à deux roues d'une cylindrée à partir de 125cc (classes 2, 3 ou 4). Les pilotes féminines de moins de 15 ans roulent avec un motocycle 125cc 2T ou 150cc 4T maximum.

>>> Licences : FFM 2019 valide de type NJ3C / NCO. Les femmes peuvent participer avec une licence LUE / INTER.

>>> Tarif : 42 euros (62 euros à partir de J-15). La location du transpondeur est incluse.

Le numéro de course à l'année est obligatoire : voir l'article 3 pour en réserver un.

Retrouvez toutes les tarifs et les règles de priorité dans l'article 4.

#### **REGLES PARTICULIERES DE LA CATEGORIE ET INFORMATIONS UTILES**

*Consulter l'article 7 pour obtenir les informations complètes sur le déroulement de l'épreuve, les reports des points et les remises des prix !*

L'épreuve se déroule ainsi :

>>> Essais: 3 minutes de test de départ + 7 minutes d'essais libres + 10 minutes d'essais chronométrés.

>>> Manches : 2 manches 15 minutes + 1 tour.

**Report des points** : non.

**Remise des prix de l'épreuve** : classement 125cc 2T (3 premiers) ; classement Vétérans (3 premiers) ; classement Super Vétérans (3 premiers) ; classement Féminin (3 premières). Les pilotes hors de la zone Pyrénées marquent des points au classement de l'épreuve. Les pilotes de la LMOC hors de la zone Pyrénées marquent des points et sont classés.

**Remise des prix annuelle** : classement du Trophée Pyrénées 125cc 2T (3 premiers) ; classement du Trophée Pyrénées Vétérans (3 premiers) ; classement du Trophée Pyrénées Super Vétérans (3 premiers) ; classement du Trophée Pyrénées Féminin (3 premières). Les pilotes hors LMOC ne marquent pas de point pour le classement du Trophée. Seuls les pilotes de la zone concernée seront récompensés.



24MX Tour à castelnau-de-Levis (81) le 14 et 15 juillet 2018 (photo FFM)